



CHS-CT DU

27 SEPTEMBRE 2012

DECLARATION LIMINAIRE

Après des années de politiques régressives dans le domaine de l'emploi, du pouvoir d'achat, des services publics, d'atteintes aux libertés syndicales, le nouveau Président de la République vient d'annoncer un plan d'austérité de 30 milliards d'euros pour satisfaire les exigences de l'Union Européenne et des marchés financiers, dont 10 Milliards d'euros sur les dépenses publiques.

Le message fort que les citoyens ont voulu envoyer lors des élections législatives en confiant la majorité absolue au parti du Président de la République est que à la pression idéologique quotidienne pour faire accepter l'idée qu'il n'y aurait pas d'autre choix que de se plier aux diktats des marchés s'oppose l'expression d'une aspiration forte de ces derniers pour que les politiques répondent aux besoins sociaux.

La CGT se félicitait de l'organisation par le gouvernement d'une conférence sociale les 9 et 10 juillet 2012. Elle a porté les revendications des salariés et ses propositions pour chacun des 7 thèmes retenus par le gouvernement Ayrault notamment le 7ème " moderniser l'action publique avec ses agents ", animé par la ministre de la Fonction Publique, Mme LE BRANCHU.

S'il apparaît qu'on tente de vouloir renouer avec le dialogue social dans notre pays, les annonces gouvernementales montrent clairement que le Ministère des Finances est " non prioritaire " et que ses agents seraient amenés à supporter une part importante de l'austérité budgétaire.

Pour la DGFIP, cette austérité se traduit :

- Par l'annonce de la poursuite et l'accélération des suppressions d'emplois au Ministère des finances, donc au sein de la DGFIP : le gouvernement a en effet annoncé la suppression de 2,5% des effectifs, ce qui se traduirait au sein de notre administration par la suppression de près de 3000 postes par an, soit 500 de plus que les suppressions induites par la Révision Générale des Politiques Publiques. (A noter que le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite érigé en règle par cette RGPP s'est traduite par la destruction de 150 000 emplois dans la Fonction Publique d'Etat en l'espace de 5 ans) !
- Par la décision de poursuivre le gel de la valeur du point d'indice, ce qui induit une perte du pouvoir d'achat au regard de l'inflation.
- Par une absence de réponse sur la reconduction en 2013 du plan de qualification avec des conséquences sur les carrières et les recrutements.
- Enfin, par la baisse de 7 % des frais de fonctionnement des services.

Si de tels choix étaient mis en œuvre, les agents de la DGFIP seraient donc perdants sur l'emploi, sur la rémunération et sur les moyens des services.

Pour la CGT Finances Publiques, de tels choix sont inacceptables. D'autant que les conditions d'emplois à la DDFiP de l'Yonne sont catastrophiques

Les dernières CAPL de mutation ont permis à nos élus de dénoncer l'inacceptable accroissement de la tension dans les services déjà mis à mal par les suppressions de postes. De nombreux services sont, en effet, au bord de la rupture et les conditions de vie au travail ne cessent de se détériorer, une majorité de services est impactée.

Alors que l'affluence aux accueils SIP et CDIF continue de progresser, les agents font face à l'incompréhension voire à la colère et l'agressivité des usagers qui subissent les conséquences désastreuses du gel du barème de l'IR .

De même, les rôles de Taxe d'Habitation vont bientôt remplir les boîtes aux lettres et engendreront un accueil encore plus massif.

L'accueil téléphonique est toujours actuellement très difficilement assuré sur certains services ; à cela s'ajoutent des conditions matérielles d'accueil défaillantes. La fatigue s'accumule et les travaux de gestion sont délaissés. Ce ne sont pas des conditions de travail tenables dans la durée.

Pour la CGT, les services d'accueil doivent être dimensionnés pour faire face à toutes les missions. Le métier d'accueil doit être reconnu pour être attractif. (Temps de pause, mesure indemnitaire, horaires).

La Direction doit prendre des mesures urgentes et durables pour l'accueil et en particulier les SIP.

Au regard des missions de service public, la création d'emplois restet la seule solution. Pourtant l'équipe de notre direction, n'a de cesse de rappeler que les missions de la DGFIP seront maintenues en totalité, mais que leurs "modalités d'exercice " doivent changer...

Par conséquent, de nouvelles suppressions de postes s'accompagneront de nouvelles réformes de structures afin de réaliser les mêmes missions en utilisant moins de moyens humains. A noter, ce matin encore, Europe 1 annonçait que Bercy entendait vouloir supprimer 80 trésoreries de proximité en secteur rural sur l'année 2013,

Dans ces conditions, la question d'une mobilisation sociale d'ampleur telle que celles qui ont été organisées dans les pays touchés par des plans drastiques d'austérité est à l'ordre du jour dans notre pays.

Avant d'aborder plus précisément les sujets à l'ordre du jour de ce CHSCT, nous tenons à revenir sur les divers points repris dans notre précédente liminaire du 10 mai dernier et qui restent toujours d'actualité.

Nous tenons à ce que vous vous exprimiez clairement, Monsieur le Président, sur les sujets suivants et nous apportiez une réponse, dans la mesure du possible, à l'issue de notre liminaire :

- la mise en œuvre du plan annuel de prévention (**PAP**) issu du Document unique d'évaluation des risques professionnels (**DUERP**) n'est toujours pas finalisé ce jour, malgré nos demandes insistantes, précises et répétées à ce sujet et d'autant plus réaffirmées par la récente note de campagne de mise à jour du 10 septembre 2012. Mais nous interviendrons sur le sujet dans le cadre de l'ordre du jour ;

- La présentation au CHSCT et la transmission de la copie de la **lettre de mission de l'Inspecteur santé sécurité du travail (ISST)** dont nous sommes dans l'attente (page 8 & 9 de la Note d'Orientation nationale 2012 – NO 2012).

- L'information et la **présentation par l'ISST** aux organisations syndicales **du guide de prévention Amiante dans la gestion des bâtiments**;

Nous vous rappelons qu'à ce titre, un point particulier et régulier en CHSCT des opérations de travaux touchant les bâtiments amiantés doit être fait. Nous vous rappelons également que le

suivi et la Maj des diagnostics techniques amiante (DTA) doivent être annuels (page 12 de la NO 2012); Nous sommes demandeurs du tableau général de suivi des DTA , mis à jour pour l'ensemble des postes du département,

- La **présentation future** aux organisations syndicales **de la circulaire sur la conduite à tenir en cas d'évènements graves**;

- Le **calendrier prévisible des futures réunions du Comité Technique (CT)** en lien avec celles du CHSCT sur les **travaux immobiliers**, le **tableau de bord de veille sociale (TBVS)**, le **programme d'intervention 2012**, le **DUERP 2012** et son Programme annuel de prévention (**PAP**);

- La note devant présenter le **dispositif de formation des membres du CHSCT** et la communication rapide de l'agenda (pages 6 & 7 de la NO 2012). (formation 2012 de 3 jours des élus et chefs de direction et celle de 2 jours au titre de 2013);

- La **mise à jour et la transmission du tableau annuel des vérifications électriques** sur tous les sites de la DDFIP **et les travaux** mise en œuvre. (le précédent document transmis aux membres du comité datant de... 2010 !)

- Enfin nous tenons à réaffirmer le **respect de l'envoi des documents 15 jours** avant la plénière permettant d'aborder les groupes de travail 8 jours avant. (art.4 du Règl. Intérieur)